



Charte

Label de Service Informatique

LABSI.FR

Le Label de Service Informatique (LABSI.FR) est une distinction d'excellence dédiée aux entreprises informatiques qui s'engagent à fournir des services informatiques de haute qualité, basés sur une expertise technique avancée. Cette charte établit les principes et engagements fondamentaux pour les entreprises signataires, favorisant des relations clients exceptionnelles et une excellence continue dans le secteur de l'informatique.

Article 1 - Excellence Technique

Les entreprises signataires du LABSI.FR s'engagent à maintenir un niveau technique élevé en investissant dans la formation continue de leur personnel. Cela inclut la veille technologique constante, la maîtrise des technologies émergentes et la certification de nos ingénieurs.

Article 2 - Satisfaction Client

La satisfaction du client est notre priorité absolue. Nous nous engageons à fournir des solutions informatiques qui répondent aux besoins spécifiques de nos clients, en garantissant la fiabilité, la sécurité et la performance des systèmes que nous déployons.

Article 3 - Transparence et Intégrité

Les entreprises signataires s'engagent à établir des relations clients basées sur la transparence et l'intégrité. Toutes les informations techniques et financières seront communiquées de manière claire et honnête, en favorisant la confiance mutuelle.

Article 4 - Sécurité des Données

La sécurité des données est d'une importance cruciale. Les entreprises signataires mettront en œuvre les meilleures pratiques en matière de sécurité informatique pour protéger les données de leurs clients contre les menaces internes et externes. Des mécanismes de protection des données et des plans de réponse aux incidents seront en place.

Article 5 - Durabilité et Écologie

Le LABSI.FR promeut la durabilité environnementale. Les entreprises signataires s'engagent à réduire leur impact environnemental en adoptant des technologies éco-responsables, en encourageant le recyclage des équipements obsolètes et en minimisant la consommation énergétique de leurs infrastructures.

Article 6 - R&D et Innovation

Nous favorisons la recherche et le développement (R&D) pour rester à la pointe de la technologie. Les entreprises signataires s'engagent à investir dans l'innovation pour proposer des solutions informatiques de pointe à leurs clients.

Article 7 - Qualité de Service

La qualité du service est au cœur de notre démarche. Les entreprises signataires du LABSI.FR établiront des processus de contrôle qualité pour garantir que les services informatiques fournis répondent aux normes les plus élevées de l'industrie.

Article 8 - Respect de la Confidentialité

Nous respectons la confidentialité des informations de nos clients. Les entreprises signataires s'engagent à ne pas divulguer d'informations confidentielles à des tiers sans autorisation expresse.

Article 9 - Engagement Communautaire

Les entreprises signataires du LABSI.FR contribuent positivement à la communauté locale et à l'industrie informatique en participant à des initiatives bénévoles, en partageant des connaissances et en favorisant le développement de la filière informatique.

Article 10 - Renouvellement et Surveillance

Le respect de cette charte sera évalué régulièrement. Les entreprises signataires acceptent une surveillance continue pour maintenir les normes de qualité du LABSI.FR.

Les entreprises signataires du Label de Service Informatique (LABSI.FR) reconnaissent et acceptent les principes et engagements énoncés dans cette charte, et s'efforcent de les respecter pour atteindre l'excellence dans les services informatiques et garantir une relation client de confiance et de satisfaction.



**Entreprises
2024**



**Représenté par :
Mr Lionel Pérard
N° adhérent :
TI1737 / EC1738**



**Particuliers
2024**